

# PROCES-VERBAL

de communication des observations écrites et lettres  
recueillies dans le registre

A Macon le 15 05 2023

REFERENCE : Code de l'Environnement : article R 123-18

A Monsieur ZIMMER

URBA 324

L'enquête publique relative au projet de permis de construire de la construction de la centrale photovoltaïque sur la commune de Gueugnon est terminée.

Au cours de cette enquête, 5 observations ont été inscrites sur le registre d'enquête et 2 sur le site internet :

Observations de Madame Magali CHASSEPOT, riveraine très proche, -  
-a souhaité joindre le courrier de Monsieur le Préfet en date du 10  
Mai 2022 est contre le projet sur un champ à usage agricole si proche  
des habitations

- demande quel impact sur la valeur mobilière et sur les personnes.  
Pourquoi ne pas obliger les communes à annoncer le projet sur leur  
site car les personnes ne sont pas assez informées et a souhaité  
joindre le courrier de Monsieur le Préfet en date du 10 Mai 2022 .  
(copie remise)

Pour le courrier joint, le commissaire enquêteur rapporte seulement  
les points relatifs au projet à savoir :

-la société URBA prétend que le champ en question remplit les  
exigences pour une telle implantation et que l'étude d'impact prouve  
qu'elle ne dérangera personne

-un si grand nombre de panneaux n'est-il pas néfaste pour les personnes

-quelle chute pour la valeur immobilière du quartier

-si URBASOLAR veut vraiment s'implanter , il y a déjà un site pollué à Gueugnon à revaloriser qui se trouve du même coté que le poste de distribution électrique de Gueugnon

-ce projet fera mourir un champ agricole car malgré les études nous avons rarement vu une végétation proliférer lorsqu'elle est cachée les  $\frac{3}{4}$  du temps du soleil

-vous constaterez que le champ garde beaucoup d'eau et ne nous semble pas compatible avec une telle installation

-l'aménagement paysager est utopique, une voie verte couper une route départementale en plein virage

Observations de Madame CHAVIGNY Marie Noelle, plus éloignée du site mais le surplombant (copie remise):

-pourquoi transformer de bons pâturages en champs de panneaux photovoltaïques ?

-pourquoi gêner les habitants de ce quartier, il s'agit d'une zone artisanale mais avec des habitations très proches ?

-pourquoi l'enquête publique n'est pas parue sur panneau pocket ?

-aucune indemnisation prévue pour les riverains

Observations de Madame Nelly MORGADO(fille e Madame CHAVIGNY)(copie remise)

-pourquoi installer ce type d'équipements dans d'actuelles terres agricoles ?

-quelle est la plus-value pour la commune ?

-quel est l'impact technique environnementale à long terme, financier pour les habitations et habitants riverains ?

-pas d'études d'impact sur les humains

-quid de l'avenir après exploitations ?

Observations de Monsieur Dominique LAUPRETRE(habitant de Gueugnon)  
(copie remise)

-grosse inquiétude sur l'avenir et l'entretien d'une telle installation

-peut être réfléchir d'un intérêt pour les riverains et la commune  
(remise sur facture énergie, participation sur des projets communaux)

Observation de la société COLAS reçu par internet(copie remise)

<en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutiens plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois.

Observations de Madame Nathalie BAUWENS(riveraine) :

<notre désaccord pour la construction de projet

-un terrain exploité par pour l'élevage d'un troupeau de vaches sera détruit

-un terrain qui sera enlevé à divers espèces animales (cigognes)

-une vue sur les prés laissant entrer chez nous une grande luminosité

-dans quelles mesures peut-on parler d'écologie quand on enlève un habitat naturel à des animaux

-cette zone sous contrôle depuis des années liés à divers problèmes de radioactivité est à nouveau sollicitée pour un projet dont on ne connaît pas l'impact sur nos habitations, notre santé, nous sommes enclavés entre problèmes de radioactivité et photovoltaïque

-le problème de sécurité se pose aussi avec des panneaux photovoltaïques près d'une scierie avec les poussières de bois (inflammable)

-ne peut-on pas trouver d'autres endroits abandonnés

-les panneaux photovoltaïques provoquent ils des ondes ?>

Observations de la LPO 71(association de protection de la nature)(copie remise)

<L'association est favorable à un développement massif de l'énergie solaire mais sur des espaces artificialisés nombreux sur notre région et non dans les espaces naturels ou en substitution de terres agricoles ou forestières. Cela permettrait de donner un sens et de la crédibilité au E de la démarche, Eviter, Réduire, Compenser et serait aussi une réponse aux objectifs de diminution de l'artificialisation des sols.

Pour ce qui concerne le projet, la LPO soutient la recommandation de la MRAe selon laquelle l'analyse du dossier devrait prendre en compte les effets cumulés des 2 parcs photovoltaïques flottants envisagés à proximité immédiate du projet.

Elle rappelle également les chiffres déjà fournis par la LPO concernant la disparition des oiseaux des milieux agricoles -40,7% ( -81,3% pour le vanneau huppé). La zone concernée par le projet est une prairie proche de l'Arroux au sud de l'agglomération. Gueugnon est une ville très industrialisée et il y a beaucoup de toitures et de parkings qui pourraient largement contribuer à de telles installations.

Compte tenu de ce qui précède, la LPO ne saurait être favorable en l'état au projet présenté.

## Remarques du commissaire enquêteur

Les prescriptions émises par le SDIS concernant la circulation et croisement des engins d'intervention demandent à être mieux précisées

Je vous demande de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R 123-18 du Code de l'environnement vos observations et remarques

Remis le 15 Mai 2023 en deux exemplaires de 5 pages pour signature.

Pour URBA 324

Pierrick ZIMMER

Le commissaire enquêteur

Alain BIDAULT